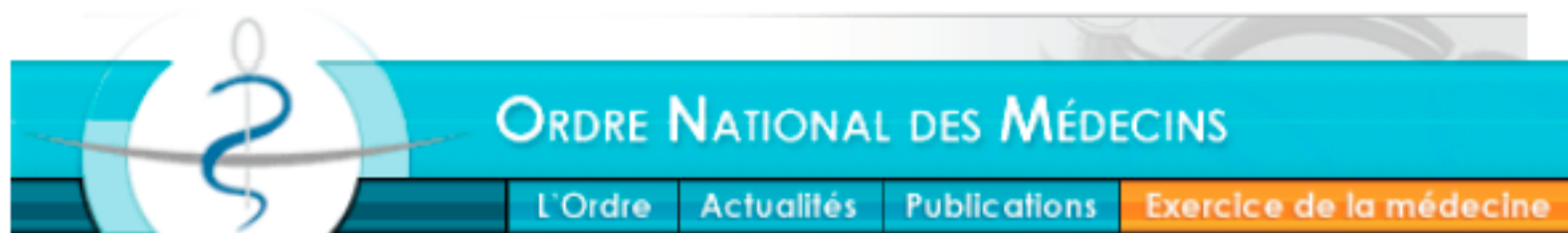


REMPACEMENTS EN SECTEUR LIBERAL





Conditions requises

- Au plan Universitaire:
 - Avoir validé :
 - 5 semestres pratiques avec au moins 3 semestres en anesthésie et 1 semestre en réanimation (DES à 4 ans)
 - 7 semestres pratiques avec au moins 4 semestres en anesthésie et 3 semestres en réanimation (DES à 5 ans)
 - Avoir validé l'examen de physiologie et de pharmacologie générale
 - Demander un accord écrit du coordinateur interrégional (Pr Veber) par l'intermédiaire du coordinateur régional (Pr Dupont)



Conditions requises

- Au plan réglementaire:
 - Demande de remplacement de l'étudiant au conseil de l'ordre départemental, mais aussi demande du médecin remplacé
 - Souscription obligatoire à une assurance en responsabilité civile pour remplacement
 - Remplacements autorisés seulement pendant des journées de Congés Annuels signés à l'avance
 - Interdiction de remplacement lors d'un repos de sécurité suivant une garde